

LE PROGRAMME

PIRATE

Export réalisé le 11/07/2024

NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !



SOMMAIRE

Environnement, Climat et Énergie	3
Expérimentation animale	4
Exposé des motifs	4
Contenu de la proposition	4





ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIE

EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Environnement, Recherche

Au programme depuis Janvier 2017

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les statistiques de 2014 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche font état de 1,8 million d'animaux utilisés pour l'expérimentation, alors même que des scientifiques remettent en cause la pertinence du « modèle animal » en matière de santé humaine. Près d'un million de ces animaux ont subi des procédures provoquant une douleur allant de modérée à très sévère, et 19 % ont souffert d'une mutation génétique dont la majorité avec un phénotype dommageable.

La réglementation en vigueur résulte de la transposition de la directive 2010/63/UE, ayant pour objet de renforcer le bien-être animal en appliquant la règle des 3R (remplacement, réduction et raffinement), l'objectif final annoncé étant le remplacement total des procédures utilisant des animaux.

Pour permettre le développement et la promotion des méthodes alternatives, une instance indépendante doit être créée, le groupement existant (FRANCOPA) n'étant pas doté des ressources nécessaires. Concomitamment, un plan national doit être lancé prévoyant des incitations fiscales, des aides à l'acquisition de matériel de substitution dans l'enseignement ou encore la création de bourses et de diplômes dédiés. Par ailleurs, le terme « alternatif », engendre un risque de confusion avec la règle des 3R, affaiblissant l'effort réalisé pour la promotion des méthodes de remplacement. Une terminologie univoque est nécessaire. Enfin, la transposition de la directive doit être améliorée s'agissant de la composition des comités d'éthique et des sanctions prévues en cas de non-respect de la réglementation.

CONTENU DE LA PROPOSITION

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- Remplacer la terminologie de « méthode alternative » par celle de « méthode de remplacement » qui n'implique aucun animal, vivant ou tué à cette fin.
- Créer une autorité administrative indépendante dédiée au développement et à la promotion des méthodes de remplacement.
- Lancer un plan national des méthodes de remplacement.
- Mettre en place des comités d'éthique d'établissement véritablement indépendants.
- Instituer des sanctions pénales effectives et dissuasives.